

AVIS DE RÉTROCESSION

Appel à candidature pour la rétrocession d'un bail commercial sis 132, la Canebière à Marseille (13001)

La Ville de Marseille avise d'un appel à candidature pour la cession d'un droit au bail d'un local commercial, sis 132, la Canebière à Marseille dans le 1^{er} arrondissement, cadastré 806 (Quartier Thiers) A n°194.

Cette rétrocession intervient suite à la décision de préemption prise sur délégation n°18/161 en date du 16 août 2018 par la Ville de Marseille sur ce droit au bail dans le cadre de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité instauré par délibération n°17/1768/UAGP du 26 juin 2017.

La rétrocession s'effectuera en vertu des articles L 214-1 à L 214-3 et R 214-1 à R214-16 et suivants du Code de l'Urbanisme et selon un cahier des charges de rétrocession approuvé par délibération du Conseil Municipal n°20/0068/UAGP du 27 janvier 2020.

Description du bien

Le bien à céder comprend un bail commercial portant sur un local commercial en rez-de-chaussée de l'immeuble, sis 132 La Canebière dans le 1er arrondissement et cadastré 806 (Quartier Thiers) A n°194, pour une superficie de 29 m² environ.

Les conditions du bail

- Le bail commercial en cours a été conclu pour une durée de 9 années à compter du 16 décembre 2005 pour s'achever le 15 décembre 2014. Par avenant du 21 décembre 2017 ledit bail a été renouvelé pour une nouvelle période de 9 ans courant du 16 décembre 2014 au 15 décembre 2023 ;

- Loyer : 8 755,36 euros HT et HC + 600 euros (impôts et taxes) par an;

- Les lieux à rétrocéder sont actuellement à destination de « vente de cosmétiques, bijoux fantaisie et piercing ». Le changement de destination est possible moyennant des frais éventuels de déspecialisation à la charge du repreneur ;

- Le repreneur devra s'acquitter à l'égard du bailleur de l'ensemble des obligations contenues dans ce bail ;
- La rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.

Consultation du cahier des charges

Le cahier des charges de rétrocession et la délibération correspondante sont consultables en Mairie :

Direction des Projets Économiques Service Commerce
Bât C- 4ème étage
40 rue Fauchier
13002 Marseille.

Ils sont, également, téléchargeables sur le site Internet de la Ville de Marseille : www.marseille.fr (rubriques Économie/Le Commerce à Marseille/Locaux commerciaux mis en location par la Ville de Marseille).

Modalités de présentation des candidatures

La valeur proposée par le candidat sera nécessairement supérieure à 10 000 euros, prix plancher.

En application de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période:

Le délai de remise des candidatures a été modifié et pourront s'effectuer à compter du lundi 25 mai 2020 jusqu'au lundi 14 septembre 2020.

Les dossiers de candidature devront porter la mention « Ne pas ouvrir-candidature bail commercial 132, la Canebière » et seront envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Direction des Projets Économiques Service Commerce
40 rue Fauchier
13233 MARSEILLE Cedex 20

Les visites du local commercial seront effectuées sur rendez-vous sollicité auprès de :

Direction des Projets Économiques Service Commerce
Tél : 04 91 55 30 03
Email : service-commerce@marseille.fr